

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## L'alcool est-il un poison ?

On croyait que l'alcoolisme est une des plaies de notre société, et que ce vice conduisait à la misère physiologique, à la dépopulation, à la tuberculose pulmonaire, à la folie et au crime.

Il paraît qu'il n'en est rien et que c'est une crainte chimérique. Qui dit cela? *La Revue vinicole*, c'est-à-dire les fabricants d'alcool. Pénurie la nation, pourvu que le coffre des distillateurs s'emplit, telle est la théorie des fabricants et des vendeurs d'alcool!

Voilà du moins comment raisonne l'apologiste de l'alcool de la *Revue vinicole*.

Savez-vous dans quels départements on fait le plus d'enfants? Dans ceux où l'on boit le plus d'alcool. Voilà le paradoxe sous sa forme la plus réjouie.

La preuve, c'est que dans la Seine-Inférieure où l'on consomme 14 litres d'alcool par tête d'habitant, il naît 28 enfants par 1000 habitants, et que là où l'on en consomme le moins (Côte d'Or, Haute-Garonne, Indre-et-Loire, Yonne, Lot, Tarn-et-Garonne, etc.), la natalité ne dépasse pas 17 par 1000 habitants.

Notre sophiste oublie bien le Nord, les Vosges, etc., où il naît de 26 à 28 enfants par 1000 habitants et où cependant la consommation en alcool n'excède pas 5 litres d'alcool pur par tête, mais passons.

La conclusion du facétieux «souteneur» de l'alcool est la suivante :

Comme, d'une part, l'Etat a un intérêt supérieur à l'augmentation de la population et qu'il a aussi un intérêt financier de premier ordre à l'augmentation des recettes, provenant des droits sur les boissons alcooliques ; et que d'autre part, la statistique prouve (?) que l'augmentation des naissances va de pair avec l'augmentation de la consommation d'alcool, il faut en conclure que les buveurs et les fabricants d'alcool ont bien mérité de la Patrie!

Mais trêve de plaisanterie ! Voyons ce que valent réellement les chiffres du distillateur de la *Revue vinicole*.

Sa statistique, en premier lieu, est incomplète et inexacte. S'il y a des «départements alcooliques» à forte natalité, il y a des départements de même nature où la natalité est très faible. En voici la preuve.

La consommation moyenne d'alcool par tête d'habitant étant de près de 5 litres et la moyenne des naissances de 22 par 1000 habitants, on voit des départements (Aisne, Manche, Eure, Oise, Calvados, etc.), où l'on boit beaucoup (de 8 à 10 litres d'alcool pur par habitant) avoir néanmoins une natalité variant de 16 à 20, c'est-à-dire au-dessous de la moyenne. En dressant une liste de 14 départements de cette catégorie, la *Réforme économique* a constaté qu'il en était ainsi dans 11 départements.

Mais la natalité n'est rien. C'est la survie qui est tout. Or, là où l'on s'alcoolise fortement, là aussi est la plus forte mortalité infantile.

Les «départements alcooliques» ont un nombre de décès généraux et un nombre de

décès des enfants du premier âge qui dépassent les moyennes de ces deux catégories.

Faire des enfants, c'est bien, les conserver c'est mieux.

Mais ce n'est pas tout.

Les enfants des alcooliques ne meurent pastous. Suivons ceux qui résistent.

Au *Conseil de révision*, il y a environ 8 exemptés par 100 conscrits par toute la France. Or, là, où l'on s'abreuve d'alcool, dans le Calvados, la Seine-Inférieure, la Manche, la Somme, le Pas-de-Calais, la Marne, l'Eure-et-Loir, les Côtes du Nord, l'Aisne, etc., les réformes atteignent 10, et jusqu'à 14 par 100 conscrits.

Envisage-t-on la *criminalité*? On voit que les départements où l'on boit beaucoup (Calvados, Eure, Seine-Inférieure, etc.), fournissent beaucoup de criminels. La moyenne pour la France étant de 9 par 100.000 habitants (année 1896), la moyenne dans ces régions atteint 10 et jusqu'à 20.

Parlons-nous enfin de la folie ?

Un intéressant graphique du *Palais de la Science sociale* à l'Exposition universelle démontrait que la «folie alcoolique» a doublé depuis vingt ans, et il n'est pas douteux que le plus fort contingent d'aliénés est fourni par les départements où l'on boit beaucoup d'alcool. Il y avait 7 aliénés par 100.000 habitants en 1850, il y en a maintenant, un demi-siècle après, 15 ; il y avait 713 aliénés par alcoolisme en 1870, il y en avait 3.386 en 1893, vingt-trois ans plus tard.

Le mal a grandi à mesure que le nombre des cabarets augmentait. En 1850, il y avait en France 350.424 débits, il y en avait d'après le rapport de M. Guillemet, à la Chambre des Députés, 425 507 en 1897.

Et dans ces chiffres ne sont pas compris les 30.000 débits de la Ville de Paris!

Dans la Seine-Inférieure, il y a un établissement par 22 adultes ; dans le Nord, un par 15 adultes.

Voilà la vérité sur la consommation de l'alcool et sur les conséquences de ses abus. Sans vouloir proscrire les boissons alcooliques, qu'un préjugé fait considérer toujours comme donnant de la force, il faut répandre dans le peuple cette opinion que l'alcool est un poison et qu'on doit impitoyablement en proscrire l'abus.

Le Progrès du Nord.

DE FAVEROLLES

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 24 décembre 1900 (matin)

M. Mesureur préside.

La Chambre discute le budget des postes et télégraphes ; il est voté presque sans observations.

Deux chapitres du budget du commerce, relatifs à la nouvelle organisation du conservatoire des arts-et-métiers, sont votés.

La Chambre aborde ensuite le budget de la guerre.

M. Plichon préconise un système grâce auquel nous aurions un contingent permanent de cinq ans, obtenu au moyen de primes et de faveurs spéciales qu'obtiendraient, à leur entrée dans la vie civile, les hommes qui en auraient fait partie. Quant au reste de la jeunesse française, on ne la garderait qu'un an sous les drapeaux.

La discussion est renvoyée.

Séance de l'après-midi

M. Deschanel préside.

La Chambre reprend la discussion du budget de la guerre.

M. Boudenot prononce un long discours, présente des observations sur certains chapitres du budget de la guerre. Il se déclare partisan de la réduction du service militaire à deux ans.

M. Gervais préconise l'alliance de l'armée et de la démocratie ; il veut, dit-il, que l'armée perde ce qui lui reste d'esprit particulariste.

Il demande que les dispenses soient supprimées, dans tous les cas, il faut qu'elles ne résultent que du degré d'instruction militaire. Il voudrait, pour les officiers, la communauté d'origine, le passage de tous à la caserne.

Le général André déclare qu'il ne saurait, dès à présent, faire aboutir la réforme sur la réduction du service militaire, mais, par la suite, il y avisera.

M. Raiberti, rapporteur du budget de la guerre, parle ensuite et soutient que l'organisation militaire du passé ne saurait être celle du présent ; il demande la suppression d'un grand nombre de fonctions inutiles.

La clôture est alors prononcée par 311 voix contre 214.

Et la séance, renvoyée à mercredi, est levée.

Séance du 26 décembre (matin)

M. Mesureur préside. La Chambre aborde le budget de la guerre. M. Rieunier présente quelques observations ainsi que M. Lasies.

M. Berny demande la création d'une médaille commémorative à décerner aux anciens combattants 1870-71. Repoussé.

La Chambre discute ensuite l'article 45 de la loi des finances, relatif aux retraites proportionnelles. M. Caillaux demande la disjonction de l'article 45 de la loi des finances.

Après discussion, on vote, mais le scrutin nécessite pointage : La séance est levée.

Séance de l'après-midi.

M. Mesureur préside. La disjonction demandée le matin par le ministre sur l'article 45 de la loi des finances est votée par 282 voix contre 213.

M. Déjeante propose une réduction de 8.000 francs en vue de la suppression des aumôniers militaires : l'amendement est repoussé par 302 contre 181.

M. Déjeante demande la laïcisation des hôpitaux et des infirmeries militaires.

La motion Déjeante est repoussée par 296 voix contre 203.

M. Lasies interpelle au sujet des déplacements des officiers du régiment de Melun.

Mais le bruit est tel, que l'orateur est obligé de descendre de la tribune au milieu d'un vacarme épouvantable.

M. Déjeante demande la suppression des 28 jours, son amendement est repoussé par 376 voix contre 11.

M. Alicot demande la réduction des 28 jours à 20 jours, le renvoi à la commission de l'armée, demandé par le ministre de la guerre est repoussé par 248 voix contre 232.

Puis l'amendement est voté par 298 voix contre 202.

Et la séance est levée.

## Sénat

Séance du 22 décembre 1900

M. Demole, préside.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au régime des boissons.

MM. Strauss et Poirrier, proposent un amendement concernant le droit de circulation sur les boissons hygiéniques : il a pour but de maintenir au taux actuel le tarif des licences dans toute la France.

M. Gauthier combat l'amendement : il demande le vote de la loi telle qu'elle est proposée.

M. Martell Legrand combat la surtaxe de l'alcool.

Un amendement de M. Bisseuil, réduisant à 180 fr. le droit sur l'alcool est repoussé par 169 voix contre 81.

M. Magnin dépose le rapport de la commission sur la loi d'amnistie.

La discussion de ce rapport viendra lundi.

Le Sénat reprend la discussion de la réforme des boissons.

M. Combes prononce un discours dans lequel il se déclare contre le projet.

M. Caillaux réplique.

M. Clayes dépose un amendement tendant à la modification de la licence qui frappe les brasseurs.

Cet amendement combattu par le ministre, est repoussé.

Puis le Sénat décide qu'en tête de l'ordre du jour de la séance de lundi, viendra la loi sur l'amnistie.

Et la séance est levée.

Séance du 24 décembre 1900

Le Sénat a discuté le projet de loi d'amnistie voté par la Chambre des députés.

M. Guérin propose d'étendre l'amnistie aux anarchistes punis par les lois dites scélérates : il proteste contre l'amnistie pour les personnes condamnées dans l'affaire de l'église St-Joseph.

M. Trarieux combat le principe même de l'amnistie.

M. Valdeck-Rousseau demande au Sénat de voter le projet de loi tel qu'il est présenté.

M. Milliard demande le vote des deux amendements de M. Guérin ;

M. Trarieux proteste au sujet du paragraphe final de l'article 2 qui amnistie les délits de diffamation, tels que ceux dans le genre que le colonel Picquart a fait relever dernièrement contre deux journaux.

L'ensemble du projet est voté par 201 voix contre 11.

Puis M. Millerand fait voter un projet de loi sur le travail des femmes dans les ateliers, boutiques et locaux y attenants.

M. Bérenger dépose son rapport sur la législation des faillites.

Et la séance est levée.

## EN CHINE

Protestation contre le pillage

Le comité de l'Union internationale s'inspirant des travaux de la conférence de la Haye, où la Chine était représentée, vient de voter à l'unanimité, une résolution pour rappeler respectueusement aux gouvernements que la convention de la Haye interdit, notamment, de livrer au pillage, même une ville prise d'assaut, et stipule que la propriété privée ne peut pas être confisquée et que la saisie ou la dégradation de monuments historiques, d'œuvres d'art et de science doit être poursuivie. Cette résolution a été adressée aux gouvernements intéressés.

## INFORMATIONS

Elections législatives

Voici les résultats de l'élection qui a eu lieu dans l'arrondissement de Briey, (Meurthe et Moselle).

MM. Lebrun, républicain, 7.894 voix (élu) ; de Feultrier, nationaliste agricole, 3.237 ; Villeneux, nationaliste, 1.797 ; de Ladonchamps, conservateur, 490.

L'affaire Sipido

— On se rappelle le débat qui eut lieu le mois dernier à la Chambre à propos de la livraison de Sipido aux autorités belges et le vote par 306 voix contre 196 d'une motion «regrettant la remise irrégulière de Sipido aux autorités belges». A la suite de ce débat et dans le but de préciser la situation des mineurs au point de vue de l'extradition, le ministre de la justice a élaboré un projet de loi sur l'extradition, dont le Sénat vient d'être saisi.

Heureux Gagnants

Le hasard a cette fois, enfin, heureusement favorisé le prolétariat.

Nous apprenons qu'en effet deux hommes d'équipe de la gare du Midi de Bayonne, les porteurs Biraben et Pierre Marc, viennent de gagner vingt mille francs chacun à la loterie espagnole de la Noël.

On conçoit aisément la joie de ces deux braves travailleurs, dont le sort vient de mettre la vieillesse à l'abri des soucis et des tristesses.

**Veau monstrueux**

Vendredi dernier, chez M. Dubois, au Vétigou, près de Ribérac, une vache n'ayant pu mettre bas a dû être abattue. A l'autopsie, on a trouvé un veau monstrueux pesant environ 65 kilos. Ce monstre avait une tête ayant l'aspect d'une figure humaine, avec un menton énorme. De plus, il avait sur le cou deux poches très épaisses contenant environ 15 litres de liquide. Le train de derrière était normal. Les personnes présentes à l'autopsie ont déclaré n'avoir jamais vu pareil phénomène.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Chambre de Commerce du Lot**

Voici le résultat des élections à la chambre de commerce qui ont eu lieu dimanche.

**Arrondissement de Cahors**

Inscrits, 202; votants, 70. M. Bach, liquoriste à Cahors, a obtenu 67 voix; MM. Malvy, négociant, maire de Souillac, et Victor Isidore, négociant à Gourdon, ont obtenu chacun 62 voix.

**Arrondissement de Figeac**

Inscrits, 87; MM. Bach, Malvy et Isidore ont obtenu chacun 26 voix.

**Arrondissement de Gourdon**

Inscrits, 91; MM. Malvy et Isidore ont obtenu 26 voix chacun; M. Bach, 24. Total général: M. Bach, 117 voix, MM. Malvy et Isidore, 114, élus.

**Conseil de Préfecture**

**Audience du vendredi 21 décembre (matin)**

Cette séance a été consacrée à l'examen du pourvoi formé par le sieur Suberville, chifonnier à Cahors, contre l'arrêté préfectoral du 28 juillet 1900, l'autorisant à exploiter son établissement sous certaines conditions.

M<sup>e</sup> Noël, du barreau de Toulouse, s'est présenté pour M. Suberville.

Avant toute discussion, il a déposé des conclusions tendant à la communication de diverses pièces.

Le conseil a immédiatement délibéré sur ces conclusions qu'il a rejetées, et il a été passé outre aux débats.

Après le rapport de l'affaire M<sup>e</sup> Noël a soutenu le recours.

M. Veillon, commissaire du gouvernement, a pris des conclusions tendant au maintien de l'arrêt attaqué et l'affaire a été mise en délibéré.

**Audience du soir**

Le sieur Jean Bach, d'Aujols, contre l'administration des contributions directes.

M. Bach demande la suppression de l'impôt des portes et fenêtres d'une maison d'habitation ayant été convertie en bâtiment à usage d'exploitation rurale.

Un supplément d'instruction est ordonné pour fixer la date à laquelle les vieilles constructions ont été rendues inhabitables.

— Le sieur Eugène Girot, de Touzac, contre l'administration des contributions directes.

M. Girot demande que sa patente, qui a été portée de la septième à la cinquième classe, soit remise à la septième classe.

Le conseil rejette cette demande.

— Les nommés Anasthasie Laborie et Jean Verdié, mariés, de Saint-Perdoux, contre le département. Demande en indemnité pour dommages par suite de la construction du chemin de grande communication numéro 31.

M. Antoine Cros, de Saint-Perdoux, introduisant une demande en dommages pour le même motif, le conseil lie les deux affaires; d'un commun accord avec les parties, qui ont choisi: les demandeurs, M. Chartrou, pour expert; le département, M. Nigou, conducteur des ponts et chaussées à Figeac.

— Les époux Sers, de Cahors, contre la compagnie d'Orléans, gare de Cahors. — Demande en indemnité pour dommages causés par la fumée. M. Sers réclame 2.000 fr. et la compagnie offre 300 fr.

Trois experts sont nommés. M. Daynard, pour les époux Sers; M. Fournier, pour la compagnie d'Orléans, et M. Aldebert, pour le conseil.

— Le sieur François Lescalier, de Rouffilhac, contre la compagnie d'Orléans, le sieur Basile Lacabit, intervenant. — Ligne de Montauban à Brive. Suppression d'une source.

Cette affaire est remise à une date ultérieure sur la demande des avocats des parties.

A la fin de cette séance, le conseil a rendu son arrêté dans l'affaire du sieur Cluzel contre la ville de Cahors et Labie, entrepreneur de la construction de l'égout de la rue Saint-Géry.

Aux termes de cet arrêté, un supplément d'information est ordonné.

**CAHORS**

**Commissariat de surveillance**

Nous apprenons avec plaisir que M. Couderc, instituteur à Cahors, a été reçu n<sup>o</sup> 2 au concours à l'emploi de commissaire de surveillance administrative des chemins de fer.

**Elections Consulaires**

Le scrutin de ballottage pour les élections consulaires des cantons Nord et Sud de Cahors, qui a eu lieu dimanche a donné les résultats suivants:

Inscrits, 335. MM. Antoine Calmon et Raymond Galaup, juges titulaires, ont obtenu 86 voix chacun; M. Gustave Aymeric, juge suppléant, 85 voix.

**Ce bon « Quercinois » !**

I

Mercier, de Vaucrose et... Pagès-du-Port

L'organe nationaliste « le Quercinois » a inauguré la série des grands articles de haute politique qu'il a annoncés tout récemment.

C'est M. Gustave Pagès-du-Port, ancien avocat, inspecteur d'assurances, qui ouvre le feu. Après lui, viendront MM. Etienne Depeyre, ancien avocat, représentant du duc d'Orléans, et M. Vigouroux (de Sérignac), ancien avocat qui résoudra par l'algèbre les problèmes politiques les plus compliqués.

Trois anciens maîtres ! Voilà bien de tes coups, inhumain Barreau !

Or donc, M. Gustave Pagès-du-Port éprouve le besoin de défendre publiquement le général Mercier.

Il était temps vraiment !!

Et c'est dans un de ces accès de vertu et de pudeur... patriotiques dont il a le secret, que l'aimable et joyeux maire d'Albas se campe aux côtés du général.

Il ne comprend pas qu'on ait pu reprocher au général Mercier, d'avoir proposé, à la tribune du Sénat, la préparation du débarquement en Angleterre.

Comme Mercier, M. Gustave Pagès-du-Port est anglophobe.

Il veut aller en guerre; il veut se battre aux côtés du grand Bafoué !

Et il s'étonne de ces mœurs politiques républicaines qui poussent une démocratie à conspuer avec un ensemble touchant, tous les pêcheurs en eau trouble de l'envergure de Mercier.

Songez donc ! voilà trente années de République, trente années de paix profonde ! c'en est assez !

Mercier et M. Gustave Pagès-du-Port — amiral et contre-amiral — se dressent en face de la Grande-Bretagne qui n'a qu'à bien se tenir.

Que c'est donc beau, les patriotades !

M. Gustave Pagès-du-Port nous entretient ensuite de M. de Vaucrose qui fut pendant de longs mois inculpé du crime de parricide.

Il nous annonce, sans sourciller, que M. de Vaucrose n'a été soupçonné et inculpé que parce qu'il était « de » (sic). Ce simple « de » servant de base à une laborieuse instruction criminelle, c'est original.

Et le rédacteur du « Quercinois » prend aussitôt la défense de la Particule menacée, pour conclure enfin avec cette logique implacable qui lui est familière.

La conclusion, je la résume; la voici :

Si Mercier a un renom de bandit de droit commun et de lèse-patrie si solidement établi; si de Vaucrose a eu maille à partir avec la justice, c'est la faute à la République et à la politique républicaine.

Ayant ainsi solennellement parlé le leader

nationaliste se retira en son ravissant chalet modern-style la Port d'Albas.

Et la démocratie républicaine frémit !!!!

II

**Trick et le Comité de Concentration Républicaine**

Et Trick prend la plume, et avec quel esprit !

C'est le Comité de Concentration Républicaine qui fait les frais, depuis quelques jours, de ces saillies accumulées dans les bureaux de rédaction du « Quercinois » et de son compère « l'Alliance ».

M. Costes, nous dit Trick, est imposé au corps électoral par deux imprimeurs, deux liquoristes, un chroniqueur, un avocat, un bottier, un maître d'hôtel, un professeur, un charretier, un marchand de vins et, brochant sur le tout un vétérinaire qui soigne cet assemblage de gens à « inertie intellectuelle ».

Oh ! comme galamment ces choses-là sont dites !

Il paraît désormais acquis que si l'intelligence, la tempérance... de langage et la bonne éducation désertaient un jour notre planète, c'est à M. Trick du « Quercinois » qu'il faudrait s'adresser pour en retrouver une parcelle.

M. Pagès-du-Port nous a dit que les mœurs politiques républicaines étaient déplorables; M. Trick nous déclare que tous les républicains du Comité sont... des imbéciles.

Leurs professions l'indiquent d'ailleurs. Pas un marquis, pas un comte, pas un « de », pas un rentier ! fi donc !!

Mais, quelle « activité intellectuelle », grands dieux ! chez ce M. Trick !

C'est un volcan ! Mélange étrange de Rochefort et de Père du Lac.

Cet indécent comité républicain s'est occupé de la succession de M. Delpont le jour même de ses obsèques ! C'est dégoûtant, dit M. Trick.

M. Trick, lui, au nom de cette charité chrétienne qu'il pratique si bien, avec cette bonne foi — mitigée — des gens d'église, a salué, dans son article du 9 décembre, très profondément, la veuve et l'orpheline, mais il s'est empressé de joindre à la phrase lacrymatoire, la petite phrase haineuse où, comme les camarades, et sans respect pour la Mort, M. Delpont était traité... d'imbécile.... simplement.

Comme crânerie et comme goût, c'est réussi.

Le Comité Républicain, lui n'a point marchandé au sénateur qui fut le sien, les regrets les plus sincères. A sa famille il a su exprimer simplement et sans hypocrisie, sa douloureuse sympathie. Et, n'oubliant pas ses devoirs républicains, ce même Comité a tenu à désigner aussitôt le candidat qui lui a paru être le plus digne de recueillir la succession politique du regretté M. Delpont. Et voilà pourquoi le nom de M. Costes fut acclamé dès la première heure comme il le sera le 3 février, en dépit de M. Trick dont les qualités intellectuelles sont par trop étincelantes.

Console-toi, brave Comité. Ton œuvre républicaine est de celles qui produisent des résultats durables et certains.

Et que de gens d'esprit — et d'esprit républicain — en dehors de M. Trick, seront heureux d'y applaudir !

LE PROMENEUR

**CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 26 décembre*

Le conseil municipal s'est réuni hier soir, à 8 heures 1/2.

M. Costes, maire, préside.

M. Combarieu est désigné comme secrétaire. Etaient absents: MM. d'Armagnac, Delpech, Delbru, Soulié, Besse, Clary, Cloup.

Le conseil municipal autorise le maire à traiter de gré à gré et par voie d'adjudication pour l'achat de mobilier du collège des jeunes filles.

M. Goudal, sous-intendant militaire, demande au Conseil une prorogation du bail de la manutention. Autorisé.

Les frais de la pension du sieur Lafage Justin, à l'asile de Leyme, seront supportés par la ville dans la mesure prévue par la loi.

Le Directeur de la C<sup>ie</sup> d'Orléans, avise le conseil qu'il ne peut faire droit au vœu émis par ce dernier, relativement à l'adjonction d'une voiture de 3<sup>e</sup> classe pour voyageurs au train de marchandises de Cahors-Libos, de 8 heures 12 du matin.

La supérieure des Dames Blanches, dame Victorine Orliac, informe le maire que l'établissement des Dames Blanches n'étant plus occupé par les religieuses, les frais de concession d'eau ne seront plus payés. Adopté.

Il y a quelques années, M. Bourdon, ancien

professeur, légua une somme de 4000 fr. à la ville, à charge à cette dernière de faire éditer les traductions de Sophocle et d'Eschyle, dont M. Bourdon était l'auteur. M. Jacques Valette, neveu du légataire, adresse au conseil une pétition tendant au remboursement aux héritiers de cette somme.

Renvoyé à la commission des finances

Le conseil adopte l'unification du salaire des cantonniers, proposée par l'ingénieur en chef.

Cette unification sera faite dès le 1<sup>er</sup> janvier: elle consiste en l'augmentation du traitement d'un cantonnier de 3<sup>e</sup> classe (45 à 48 fr.) et du traitement d'un cantonnier de 2<sup>e</sup> classe (50 à 52 francs).

Le maire est autorisé à soutenir l'action intentée à la ville par M. Joachim Valette, qui demande à racheter le legs fait par M. Armand Valette (dotation des rosiers).

Le conseil donne avis favorable à une demande de la fabrique de la paroisse de St-Urcisse, relative au legs de 500 fr. fait à cette paroisse par la dame Pezet Marie, épouse Cubaynes.

Après observations de MM. Brunies Cayla, Vinet et Rous, le conseil vote une somme de 1000 francs destinée au cylindrage du chemin vicinal n<sup>o</sup> 15.

La subvention de 60 francs par mois est continuée au jeune Lacoste, pour lui permettre de continuer ses études au Conservatoire de musique de Toulouse.

Le Directeur du théâtre de Montauban adresse au conseil municipal une pétition demandant: 1<sup>o</sup> La remise des frais de police, 2<sup>o</sup> des frais de pompiers; 3<sup>o</sup> des frais d'éclairage; 4<sup>o</sup> des frais de concierge; 5<sup>o</sup> le privilège du théâtre jusqu'au mois d'avril; à charge au directeur de la troupe de Montauban de donner chaque semaine une représentation sur la scène de notre ville.

Le conseil accorde les remises, au total une somme de 40 francs, mais refuse le privilège.

M. Combelles, au nom de la commission des Travaux publics, sur le rapport de M. Toulouse architecte, propose l'établissement d'un trottoir devant l'école normale d'instituteurs: la part des dépenses de la ville s'élèvera à 250 francs. Adopté.

Un vœu tendant à l'établissement d'un trottoir devant la caisse d'épargne, est également adopté.

M. Tassart, au nom de la commission des finances, propose d'allouer une subvention de 400 francs, au jeune Bourdiol, pour permettre à ce dernier de suivre les cours de l'école industrielle de Lille. Adopté.

Le conseil accorde trois bourses Galdemar, aux jeunes Miquel, Périé, Bladinières.

M. Séguy, au nom de la commission des finances présente les budgets suivants:

Orphelinat d'Arnis :	Recettes :	2916 fr.
	Dépenses :	2916 fr.
Bureau de bienfaisance :	Recettes :	18862 fr.
	Dépenses :	18862 fr.
Hospice :	Recettes :	102 408 95
	Dépenses :	102 408 00
Excédent :		0,35 centimes

Ces trois budgets sont approuvés :

M. Combarieu propose d'allouer une somme de 100 francs à M. Grelet, mécanicien au Château d'Eau pour achat de combustible destiné au chauffage de ses appartements. Adopté.

M. Combarieu présente le projet de l'assistance médicale gratuite: il s'élève à 7860 fr. en recettes et dépenses. Adopté.

La séance publique est levée à 10 heures moins le quart, puis le conseil se réunit en séance privée pour dresser la liste des indigents.

**Cercle républicain**

*Réunion générale du 24 décembre 1900*

Le 24 décembre, à 8 h. 1/2 du soir, les membres du cercle républicain se sont réunis en assemblée générale, dans une des salles du cercle.

M. Costes, président, ouvre la séance. Il remercie, en termes émus et éloquents, les membres du cercle, de l'honneur qu'ils lui ont fait en l'appelant à la présidence, en remplacement de son ami si regretté, M. Delpont. Il espère qu'il pourra compter sur un concours unanime fondé sur l'union de tous les républicains.

M. Daynard, trésorier, rend compte de la situation de 1900. — Au 1<sup>er</sup> janvier de cette année, le cercle comptait 97 membres résidents et 32 membres forains. Dans le courant de l'année, 10 membres résidents ont été rayés par suite de départ, de décès ou de démission. Restaient 87 membres, auxquels sont venus s'ajouter 8 nouveaux sociétaires; ce qui porte l'effectif au 31 décembre 1900, à 95 membres résidents.

La situation financière de 1900 est la suivante :

Les recettes se sont élevées savoir :

En caisse au 31 décembre 1899.....	286 10
Sous-abonne <sup>ment</sup> des journaux.....	76 50
Intérêts des fonds placés à la caisse d'épargne..	7 65
Cotisation des membres forains.....	176 >
Cotisation des membres.....	1.820 >
Total.....	2.366 25 2.366 25

Les dépenses ont été les suivantes :

Journaux, abonnements	214 80
id. achetés au n°	125 90
Loyer du cercle.....	1.700 »
Impôts de 1899.....	132 55
Assurance contre l'incendie.....	43 20
Frais de recouvrement..	58 15
Illuminations, couronnes.....	39 »
Déclarations à l'enregistrement.....	13 »
Total.....	2.326 60
En caisse au 24 décembre 1900.....	39 65

M. Daynard donne ensuite lecture du projet du budget de 1901, comprenant une recette de.....2.529 65 et une dépense de.....2.418

D'où un excédant de recette de... 111 65

Après discussion, le budget de 1901 est adopté.

L'assemblée décide ensuite qu'à partir de 1901, les membres forains ne paieront qu'une cotisation de 5 francs.

Sur la proposition d'un membre, la réunion décide que les personnes inscrites sur la liste préparée par les soins de la commission, seront dispensées de la formalité de l'élection, si elles demandent à faire partir du cercle. Ces personnes seront informées simplement qu'elles ont été admises conformément aux statuts.

Il est procédé ensuite au renouvellement de la commission administrative pour 1901.

Sont élus à l'unanimité : MM. Costes, Mazières, Parazines, Guiraudies, Daynard, André, Tassart, Combarieu, Cloup, docteur Aymard et Coueslant. — Membres forains : MM. Peyrichou, de Cabrerets ; Couderc, de Cénévières ; Guilhem de Lalbenque ; Courtil de Catus.

Après délibération de la nouvelle commission, le bureau est ainsi composé :

Président : M. Costes, maire de Cahors. Vice-présidents : M. Mazières, adjoint au maire.

M. Guiraudies-Capdeville. Trésorier : M. Combarieu.

Secrétaire : M. Coueslant. La séance est levée à 11 heures du soir.

**Bourse aux vins**

Le marché-foire de la Bourse aux vins se tiendra le 3 janvier à 1 heure de l'après-midi au siège de la Bourse (Café Tivoli).

Nous engageons vivement viticulteurs et consommateurs à se rendre à ce marché qui sera le plus important de l'année.

**Commission cantonale de statistique agricole**

La commission cantonale de statistique agricole se réunira dans une des salles de la Préfecture le 29 décembre à 3 heures de l'après-midi.

**Rixe**

Samedi soir, vers 11 heures, une rixe violente a éclaté au concert l'« Olympia » entre quatre jeunes gens de la ville et un sergent-major du 7<sup>e</sup> de ligne, pris de boisson.

De quel côté est venue la provocation, l'enquête ne l'a pas encore établi.

Toujours est-il que le sergent dégaina et lança violemment son sabre qui atteignit un des jeunes gens en pleine figure, lui faisant une entaille assez profonde.

Aussitôt les chaises volèrent sur le sergent-major qui reçut à la joue une blessure d'une certaine gravité.

D'un autre côté, on affirme que le sous-officier n'aurait dégainé qu'après avoir été lui-même blessé, ce que contestent les témoins.

L'enquête établira sans doute la vérité.

Quoi qu'il en soit, le sergent-major arrêté par la police et mis à la disposition de la place a été conduit à la caserne par le piquet de service.

**Accident**

Hier, vers midi, la demoiselle Carriol âgée de 60 ans, demeurant rue Neuve des Badernes se trouvait sur le trottoir du Quai-Séguir lorsqu'elle fut renversée par un poulain, appartenant au sieur Cornu, demeurant rue Vayrols, n° 12.

Dans sa chute cette demoiselle a reçu de graves blessures.

M. le docteur Gélis lui a donné les premiers soins, mais il n'a pu se prononcer sur la gravité de cet accident.

**Empoisonnement**

Le parquet s'est transporté à Pern, canton de Castelnaud et a mis en état d'arrestation la veuve Miquel, née Marie Vialas, âgée de 22 ans, et le sieur Félix Lagarde, âgé de 27 ans, né à Souillac.

Le 8 novembre un sieur Jean Miquel, âgé de 32 ans, de Pern, mourait dans des conditions qui parurent suspectes à la justice. On procéda à l'exhumation du cadavre ; les viscères furent mis dans des bocaux pour être soumis à l'examen d'un expert-chimiste.

Cette analyse a établi que Miquel était mort à la suite d'empoisonnement.

**Théâtre de Cahors**

La troupe du théâtre de Montauban a donné mardi soir, sur notre scène, l'excellente représentation que nous avions annoncée : le *Chalet et Mireille*.

Nous regrettons que le manque de place nous empêche de donner un compte rendu détaillé.

Pour aujourd'hui, nous nous contenterons de dire avec les nombreux spectateurs qui ont applaudi les artistes de la troupe, que la représentation de mardi a été une excellente ouverture de la saison théâtrale qui nous est promise.

Les artistes, en effet sont à la hauteur de leur rôle : citons ; M<sup>lles</sup> Conti-Bossai, Mary-Brun, MM. Eternod, Jabry, Labriet, Fraiche et le gracieux père, dont les débuts probablement, ont été, quoiqu'un peu timides, très agréables.

L'ensemble de la troupe est bon.

Samedi,

**LE BARBIER DE SÉVILLE**

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME DU 27 DÉCEMBRE

Allegro Militaire,	Schöder.
Le Voyage en Chine, ouverture.	Bazin.
Les deux Aveugles, valse.	Offenbach.
Robert le Diable, fantaisie.	Meyerbeer.
Guillette polka.	Roux.

De 3 heures à 4 heures (*Allées Fénélon*.)

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 22 au 27 décembre 1900

**Naissance**

Musso Henri, rue du Lycée.

**Publications de mariages**

Guillard Jean, cultivateur, et Bessou Marie, sans profession.

Thiercelin Louis-Alexandre, capitaine d'habillement au 7<sup>me</sup> régiment d'infanterie et Blanc du Coulet Marie-Charlotte, sans profession.

Hébrard Laurent, cultivateur et Quercy Marie-Athalie, robeuse.

Barrès Jules-Calixte, sans profession et Quercy Jeanne-Marthe, robeuse.

**Décès**

Bonneville Antoinette, 15 ans, rue Mascoutou, 47.

Couderc Joseph-Louis, menuisier, 24 ans, célibataire, rue Donzelle, 7

Clary Jean, dit Grel, cultivateur, 74 ans, à Larroque.

Lafage François, tonnelier, 63 ans, à l'hospice.

**Calendrier antialcoolique à effeuiller**

C'est là un véritable instrument de propagande qui, comme l'almanach, peut rendre de grands services, en appelant chaque jour l'attention des familles sur le grave problème qui nous préoccupe et en leur fournissant des avis, des conseils utiles. Affiché dans une classe d'école, il peut d'autre part fournir au maître matière à dissertations, à causeries, à devoirs.

Ce calendrier est dû à l'initiative de Madame Legrain, présidente de l'Union des femmes pour la Tempérance.

En vente au bureau du Journal du Lot et chez M. Delsaud, libraire, rue de la Mairie, à Cahors.

**Arrondissement de Cahors**

**CÉNEVIÈRES. — Syndicat agricole.**

Dimanche dernier a eu lieu à la mairie de Cénévières, sous la présidence de M. Couderc conseiller d'arrondissement, maire de Cénévières, une réunion des membres du Syndi-

cat agricole de Limogne habitant cette commune et les communes voisines. Cette réunion était destinée à la formation d'une section du Syndicat à administration indépendante, sous le titre de « section de la Rivière ». Elle s'étendra jusqu'à nouvel ordre sur les trois communes de Calvignac, St-Martin et Cénévières.

M. le docteur Aymard avait été prié de venir faire une conférence.

Les organisateurs de cette réunion ont vu leurs peines récompensées par le magnifique résultat obtenu. Il a été assuré en effet dans cette seule soirée pour plus de dix mille francs de bestiaux à la caisse d'assurance mutuelle contre la mortalité du bétail du Syndicat de Limogne ; Et des adhésions en nombre plus grand encore ont été demandées depuis par des propriétaires qui n'avaient pu assister à la réunion de Dimanche.

La Section de la Rivière va ainsi devenir une des plus importantes du canton, résultat qu'il était facile de prévoir d'ailleurs.

Le Syndicat agricole de Limogne reçoit ainsi une nouvelle force, et les sociétés qu'il a fondées sont assurées de vivre.

La caisse d'assurance contre la mortalité du bétail est de toutes la plus prospère ; et elle peut désormais envisager l'avenir sans crainte. Cette année, particulièrement néfaste, elle a remboursé à quatre propriétaires la valeur intégrale des animaux qu'ils avaient perdus ; et, malgré une mortalité dépassant toutes les prévisions, elle a toujours pu — depuis sa fondation — remplir tous ses engagements, et indemniser les propriétaires immédiatement après la mort de leurs animaux, faisant ainsi mentir toutes les calomnies qui furent répandues et courent encore sur ses fondateurs.

**PUY-L'ÈVÈQUE. — On nous écrit :**

L'administration laïque avec une persévérance louable les écoles de filles. Trouvée dans le parti républicain de certaines communes l'appui moral sur lequel elle est en droit de compter.

A Duravel, le résultat est bon en dépit de l'opposition du conseiller général, du maire et du Conseil municipal. Ce résultat est dû au dévouement du conseiller municipal républicain — conseiller, malgré la stupide protestation contre son élection — qui n'a épargné ni son temps ni sa peine.

Pourquoi n'en est-il pas de même à Puy-l'Évêque où le Conseil municipal est précisément en majorité républicain ? La laïcisation est chose faite ici, mais cela est-il suffisant ? Il nous semble que le Conseil, les fonctionnaires et nombre de républicains devraient un peu mieux comprendre leur rôle et encourager efficacement l'école laïque. Dans le cas contraire la campagne entreprise par les cléricaux pour recruter des élèves pour l'école congréganiste pourrait bien faire regretter sous peu à nos amis leur inertie.

Républicains, veillez !

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC. — Vol. —** Dans la nuit du 22 au 23 décembre, le nommé Louis Lacambre, trente-quatre ans, originaire de Souceyrac, canton de Latronquière (Lot), a été arrêté à Felzins par M. Delbos, maire. Cet individu avait pénétré, par escalade et effraction, dans une habitation de cette commune, et soustrait une somme de 14 fr. contenue dans une armoire. Les habitants l'ont gardé à vue jusqu'à l'arrivée de la gendarmerie de Figeac, qui l'a conduit sous bonne escorte au parquet et mis à la disposition de M. le procureur de la République. Ce malfaiteur avait commis dernièrement un vol de même nature sur le territoire de la commune de Maurs (Cantal).

**Arrondissement de Gourdon**

**SAINT-GERMAIN. — Foire —** Favorisée par le temps, la dernière foire de l'année a été fort belle et les transactions passablement nombreuses aux divers foirails de la localité amplement approvisionnés de beaux animaux.

**Cours pratiqués :**

Bœufs de boucherie, de 30 à 31 fr. les 50 kilos ;
Bœufs d'attelage, de 400 à 700 fr. la paire ;
Veaux, de 0,70 à 0,75 le kilo ;
Bouvillons, de 300 à 400 fr. la paire ;

Brebis avec agneaux ou prête à mettre bas de 25 à 30 fr. pièce ;

Moutons de boucherie, de 0,60 à 0,65 le kilo ;

Antenaises et ant-nais, de 18 à 20 fr. pièce ;

Porcs de charcuterie, de 45 à 50 fr. les 50 kilos ;

Porcelets, de 20 à 25 fr. pièce ;

Gibier en petite quantité et passablement cher ; Lièvres, de 4,50 à 5 fr. pièce, perdreaux, de 2 à 2,25 pièce.

Truffe en faible quantité et se cotant de 16 à 18 fr. le kilo.

Foies d'oie, de 2,25 à 2,50 le demi kilo. Volaille, de 0,50 à 0,55 le demi kilo.

Oufs, 1 fr. la douzaine.

Les marchands étalagistes et débitants divers paraissent assez satisfaits du bon résultat de la foire.

Depuis trop longtemps les affaires commerciales sont dans le marasme ; un prompt changement serait désirable et favorablement accueilli de tout le monde agricole et commercial.

**LABASTIDE-MURAT. — Les surprises de la foire.**

« MM. T... du Bastid et « P... de Carluet déjeunèrent tranquillement à l'hôtel de la Poste, lorsqu'au moment de repartir, l'un ne trouva plus son cheval, l'autre son chapeau ; d'autres clients, « distraits sans doute, se les étaient faits « leurs.

« Le cheval fut retrouvé le lendemain « dans le canton de St-Germain ; quant au « chapeau on en est sans nouvelles et son « légitime propriétaire, qui l'avait acheté « 8 jours avant chez M. Lacombe à Gour- « don, trouve que le détenteur momentané « aurait bien pu en informer M. Lacaze maître d'hôtel à Labastide qui lui aurait rendu en échange le sien acheté depuis quelques temps déjà chez M. Couderc à Cahors.

« Un plus long silence de sa part pourrait « faire douter de sa probité et l'exposer à des « désagréments.

« On pourrait bien il est vrai, surtout à « cette saison ne pas se découvrir à table, « mais où mettre nos chevaux, sinon à l'écurie.

**BULLETIN FINANCIER**

Après trois jours de chômage les affaires ont repris avec une certaine vigueur, tous les cours sont en hausse notable surtout ceux des valeurs de placement à revenus fixes.

Le marché des mines d'or reste toujours lourd.

Nos rentes ont très sensiblement progressé : le 3 0/0 à 101 fr. 47 ; le 3 1/2 0/0 à 103 fr. 02 ; l'amortissable à 100 fr. 65.

La Banque de France sans changement à 3860 fr.

Très bonne tenue des actions de nos Sociétés de Crédit.

Le Comptoir National d'Escompte à 583 fr. ; le Crédit Foncier à 680 ; le Crédit Lyonnais à 1096 ; et la Société Générale à 613.

Les chemins français clôturent ; le Lyon à 1775 ; le Nord, à 2303 ; l'Orléans à 1600. Le Suez, a passé de 3612 à 3622.

L'Extérieure finit à 70.30, l'Italien, à 95.85. Le Portugais est en hausse de 40 centimes à 25,15.

Le Russe 3 0/0 cote 101,45 ; le Turc D est à 23,45.

La Banque Ottomane à 536 fr.

**HERNIES**

Guérison radicale par le **Bandage électro-médical des Docteurs MARIE frères**, à Paris, 108, rue de Rivoli. Application des appareils à Cahors, vendredi 4 janvier de 9 heures du matin à 8 heures du soir hôtel des Ambassadeurs. Montauban le 5, hôtel du Midi. Moissac le 6, hôtel du Luxembourg.

Ceintures pour femmes. — Bas-Varices, etc.

RENSEIGNEMENTS GRATUITS. — PRIX MODÉRÉS

Retour en janvier et juillet.

Nos Bandages électriques seuls guérissent.

47 ans de merveilleux succès

**PRIME MUSICALE**

Par suite d'une convention très avantageuse la Maison Z. BAJUS, éditeur de musique à Avesnes-le-Comte (P.-de-C.), expédiera franco à tous ceux de nos lecteurs qui lui en feront la demande, une superbe collection de dix morceaux pour piano écrits par les meilleurs auteurs, nouvellement parus et édités avec le plus grand luxe.

Cette collection, qui vaudrait partout 40 fr. aux prix marqués, représente le plus joli cadeau que l'on puisse faire aux personnes qui étudient ou cultivent la musique.

Joindre à la demande 1 fr. 50 en timbres ou mandat pour tous frais.

# LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOËL GAULLOIS

IV

LES ANXIÉTÉS DE MARCO BOTZARIS

— Ya ! fit Wilhelm. Nous attendons tes amis, tes compagnons de voyage.  
— Au fait, vous nous devez le récit de vos aventures... Nous vous écoutons.  
Sans se faire prier, l'Allemand, bonhomme, raconta ce qui lui était arrivé ainsi qu'à Julio après leur séparation de Marcel.  
Aux premières heures du matin, ainsi qu'il l'avait promis, le rials-bey avait fait mettre à la mer un canot dans lequel ils avaient pris place et qui s'était aussitôt dirigé vers la côte.  
La frégate était en vue des grèves du Magne, rochers à pic, complètement arides, dans les anfractuosités desquels se cachaient de petits villages suspendus comme des nids d'aigle au-dessus des précipices hérissés de forteresses, les unes à moitié détruites, les autres intactes et menaçantes.  
Le canot avait longé quelque temps la rive avant de trouver une anse où débarquer les deux jeunes gens. Les matelots turcs se souciaient assez peu de la corvée ; ils avaient

peur de rencontrer quelques-uns de ces terribles pirates maînotes qui ne faisaient jamais grâce à une barque ou à un bâtiment turc quand ils pouvaient l'attaquer.  
Une sorte de caverne ouverte dans les roches, à fleur d'eau, s'était opportunément offerte à leurs regards et c'est là qu'ils avaient déposé leurs passagers, malgré les protestations de ceux-ci, protestations bien naturelles, car la caverne s'ouvrait à cinquante pieds au-dessus du haut de la grève.  
Pendant le débat, trois hommes avaient surgi de la grotte, s'étaient jetés dans l'embarcation, avaient terrassé et ligotté les matelots turcs, puis, maîtres de la barque, avaient laissé ceux-ci là où ils méditaient d'abandonner Julio et Wilhelm. Dès lors, tout s'était passé comme dans l'excursion la plus ordinaire. L'Allemand et l'Italien avaient débarqué dans une petite baie, en compagnie des trois hommes qui avaient pris la barque. Ceux-ci avaient été reçus par les maînotes avec un enthousiasme incompréhensible. Wilhelm et Julio avaient, par ricochet, été choyés et fêtés. Ils avaient bientôt appris que leurs compagnons de rencontre étaient les derniers survivants d'un brick grec qui avait livré deux nuits plus tôt un combat à une frégate turque qui avait été détruite.  
— Aoh ! interrompit sir Arthur. Ce était le brave petit bâtiment grec dont je vous avais demandé à Marcel de me apporter des nouvelles.  
— C'est probable, en effet, fit le Français, car il n'y a pas eu d'affaire semblable sur la côte depuis que l'amiral Miaoulis a forcé la

passé du golfe avec sa frégate le Mars.  
— Alors, le petit bâtiment, il a été détruit ?  
— Ya, fit Wilhelm, mais par les Turcs, par la tempête qui l'a jeté à la côte. Le capitaine, son maître d'équipage et un troisième personnage qui se trouvaient à leur bord ont survécu, seuls, selon toute vraisemblance.  
... Le mouvement qui enflérait toute l'Hellade se manifestait avec une force extraordinaire dans le Magne. Un fils de Mavromichalis, celui qui s'appelait le roi du Magne, avait réuni autour de lui les plus déterminés de ses concitoyens ; avec lesquels il se proposait de rejoindre Mavrocordato et Botzaris qu'il savait occupés à préparer le soulèvement de l'Acarnanie. Ce fils de Mavromichalis était légendaire dans toute la Grèce par son courage et ses moustaches, des moustaches blondes, fines, d'une longueur démesurée, telles qu'il se les nouait derrière la tête. Il s'appelait Kyriakoulis.  
C'est avec la troupe de Kyriakoulis et les survivants du courageux petit brick grec, que Wilhelm et Julio avaient parcouru en deux jours l'espace qui les séparait de Missolonghi. C'étaient Kyriakoulis et les matelots de la Proskrousis qu'ils attendaient chez dame Marthe où ils les avaient invités à leur venir serrer la main.  
Des exclamations joyeuses retentissaient dans la pièce voisine. C'était dame Marthe qui se livrait à une de ces manifestations bavardes dont elle était coutumière, mais le ton de sa voix, la véhémence de son langage indiquaient suffisamment que le cas n'était pas

ordinaire et qu'elle éprouvait une grosse émotion.  
— Ma foi, dit Marcel à Wilhelm qui avait terminé son récit, vos amis n'arrivent pas et j'ai des impatiences dans les jambes. L'agitation que je sens autour de moi m'a complètement gagné... Ah ! cette fois, Julio, je crois que vous allez être content et qu'on va marcher. Les combattants affluent ici et s'organisent et, je ne suis qu'un sot ou avant peu, ce sera la grande mêlée... Aussi, je brûle de courir aux nouvelles...  
Le Français quitta la chambre. Dame Marthe ne le regarda même pas et ne lui adressa pas la parole, ce qu'elle ne manquait pourtant jamais de faire les autres fois, Marcel étant de ses hôtes celui qu'elle se plaisait le plus à honorer de sa conversation essentiellement abondante et variée, ainsi qu'on sait.  
Elle était, pour l'heure, tout entière à un personnage dont le costume révélait un de ces hardis corsaires qui donnaient la chasse aux navires turcs.  
— Ah ! capitaine ! Jésus Dieu ! C'est enfin vous ! Et nous qui n'espérons plus vous revoir !... Alors, vous êtes allé embrasser la chère demoiselle ! Quel saisissement elle a dû éprouver, la pauvre chère, elle qui vous croyait mort. C'est qu'on nous l'avez dit... Le maudit bavard ! Le diable ait sa langue qui nous a fait tant de mal... Vous voulez voir le seigneur Marco... Vous le verrez, il est là, à deux pas de vous.  
(A suivre)

### Tribunal de commerce de Cahors

Suivant jugement en date du 21 décembre 1900, le Tribunal a converti en faillite la liquidation judiciaire de la dame Vve GÉLIS née PAGANEL, boulangère, domiciliée à Cahors, rue Nationale.  
Et a nommé M. R. Galaup, juge commissaire et M. Bernard Séguy, syndic.  
Pour extrait :

Le Greffier,  
A. POULEVREL.

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

#### EXCURSIONS

*En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.*

1<sup>re</sup> classe 38 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.  
Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Océan.

2<sup>e</sup> Itinéraire  
1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 45 jours.  
Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.  
Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

#### Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

TARIF SPECIAL G. V. N° 106 (ORLÉANS)

Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

#### Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

#### 1<sup>er</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefite-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

#### 2<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefite-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

#### 3<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefite-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets : 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 c. — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50 c.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

#### Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

### Bibliographie

SAINT-NICOLAS. — 21<sup>e</sup> année. Sommaire — du n° 3 — du 21 décembre 1900.

L'Héritage du Fakir, par Eud. Dupuis. — Au jardin, par Marthe Baris. — Le Secret de Polichinelle, par M<sup>me</sup> J. Malassez. — Les livres d'étranges, par Michel. — Le petit garçon du chou et la petite fille de la salade, par Marguerite Nicou. — Boîtes aux lettres. — Tirelire aux Devinettes.

Illustrations de Edouard Zier, N. de la Nézière, L. Saint, Lewinberg, Ed. Gros.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13 quai Voltaire Paris, 7<sup>e</sup>. Sommaire du numéro 2283 du 29 décembre 1900.

GRAVURES : La Comédie Française : Portraits : Les Sociétaires : MM. Mounet-Sully, Worms, Coquelin Cadet, Prud'homme, Sylvain, Baillet, le Bargy, de Féraudy, Boucher, Truffier, Leloir, Albert Lambert fils, Paul Mounet, Eugène Beer, P. Laugier, Leitner, R. Duflos. MM<sup>mes</sup> Worms-Baretta, Bartet, Dudley, Pierson, Kalb, R. Du Minil, Brandès, Lara. Les Pensionnaires : MM. Joliet, Villain, Falconnier, Hamel, Dehelly, Ch. Esquier, J.

Fenoux, L. Delaunay, Barral, Ravet, Croué, Dessonnes.

MM<sup>mes</sup> Fayolle, Amel, Persoons, R. Boyer, N. Martel, Bertiny, Linnès, Moréno, Lerou, Wanda de Boneza, Leconte, Th. Kolb, Delvair, Fouquier, Hartmann-Sylvain, Segond-Weber.

Guerre du Transvaal : La dernière page du siècle : Quand donc finira le massacre ?

Chine : Le camp français, dans le camp de la montagne de charbon, à Pékin.

Théâtre illustré : Châtelet : Le Petit Chapeau Rouge.

Marine : « Le Gneisenan » frégate-école allemande, à Malaga avant et après le naufrage.

Paris : Médaille commémorative de l'Élection du Président Loubet.

Suisse-Italie : Le Tunnel du Simplon : Vallée du Rhône, en aval de Brigue. — Chantiers et entrée des deux tunnels, à Brigue. — Route du simplon. — Chantier d'Iselle (côté italien). — Village de bois édifié par les ouvriers, à Iselle.

Portraits : Nos collaborateurs décorés : M. G. Lenôtre. (Théodore Gosselin), homme de lettres. — M. L. Tinayre, peintre.

Nécrologie : M. Delon Soubeiran. — M. Edm. de Selys-Longchamps.

Pays-Bas : La Haye : La Reine Wilhelmine et son fiancé montant en voiture, en quittant le Château.

Belgique : Le château de Belœil (au prince de Ligne), récemment incendié.

TEXTE : Chroniques : \* Courrier de Paris, par Ph. Maquet ; Théâtres, par H. Lemaire ; Musique, par A. Boisard ; Le Tunnel du Simplon, par Gérard de Beauregard ; Incendie du Château de Belœil, par E. D. ; Les fiançailles de la Reine Wilhelmine, par X.

Explications des gravures, Echees, Rébus, Revue comique, Petit courrier des Théâtres, Memento de la Semaine, Les courses, par Archiduc, Le Sport, par A. Wimile, Les Livres, par Pierre Duc, etc., etc.

Nouvelle : Marchand de statuettes, par J. de Cassamissi, illustrations de Simont.

Le numéro : 50 centimes.

#### TOUR DU MONDE.

Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du n° 51 (22 Décembre 1900).

1<sup>o</sup> Voyage en Syrie et en Mésopotamie (de Damas à Bagdad), par M. le Baron d'Oppenheim.

2<sup>o</sup> A travers le monde : Notes sur le Baoulé (suite). — Le Mariage. — Les cérémonies qui le précèdent. — La Guerre et les guerriers. — Malades et médecins. — Femmes docteurs. — Sorciers. — Cérémonies funèbres, par A. Nebout. — Plantes barométriques.

3<sup>o</sup> Grandes courses de Terre et de Mer : M. Diguët en Californie.

4<sup>o</sup> Parmi les races humaines : Un Birman curieusement tatoué ; arabesques et pierres précieuses.

5<sup>o</sup> Civilisations et religions : La civilisation dans l'Afghanistan, par C. Labadie-Lagrave.

6<sup>o</sup> Livres et Cartes.

7<sup>o</sup> Bilan des explorations en cours : Poles Nord et Sud ; Afrique, Asie et Amérique.

Abonnements : France, un an, 26 fr. Six mois

14 fr. Union Postale, un an, 28 fr. Six mois, 15 fr.  
Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, 79, boulevard Saint-Germain, Paris, 6<sup>e</sup>.

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C<sup>ie</sup>, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris, 6<sup>e</sup>.)

Sommaire du n° 1439, du 22 décembre 1900.

Le tube lance fusées de l'armée chinoise, par J. Matignon. — L'usage de l'eau bouillie chez les anciens, par L. De Launay. — Un volcan dans la lune, par J.-F. Gall. — Un nouvel anesthésique, par le D<sup>r</sup> A. Cartaz. — Les automobiles de guerre, par le commandant X. — Pendules en carton, en bois, en ivoire, par Mathieu Planchon. — Les forêts en Russie, par Th. de Nikitine. — Auto-commutateur téléphonique, par G. Mareschal. — La disparition d'une rivière, par Cunisset-Carnot. — Le cidre allemand, par P. de M. — Les moteurs à vent à l'Exposition, par Georges Caye. — Chronique. — Académie des sciences ; séance annuelle du 17 décembre 1900, par Ch. de Villedeuil. — Un phénomène dans l'espèce canine, par Pierre Hachet-Souplet. — Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

### ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

#### PHOTOGRAPHIE D'ART

# J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900  
MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE  
QUI A EU LIEU A PARIS EN JUILLET  
DERNIER

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle  
Nouvelle installation du matériel  
suivant les grands progrès du jour  
CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS  
PAR TOUS PROCÉDÉS

### DEUX PÉTRINS Délicieux

A vendre 400 francs l'un s'adresser Louise CASSANG, rue de la Chartreuse, N° 36, Bordeaux.

Le propriétaire-gérant A. COUESLANT.

**GALERIE LYONNAISE**  
Bijouterie, Horlogerie, Joaillerie

RENTONTOIS  
RICKEL  
3 fr. 95  
GARANTIS  
5 fr. 95  
BAGUES OR  
2 fr. 95  
REVEILS  
2 fr. 95

Bijouterie, Horlogerie, Joaillerie

ACHATS: CHANGES, BRILLANTS & PIERRES (COUC)

OCCASIONS

Réparations

BIJOUX POUR MARIAGES

Spécialité et beau dépôt Lyon des

**BRILLANTS ALPINS**

tailleurs de plus parfaite